

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 3 JUILLET 2003

Etaient présents : ARMAND Christian, Maire, Président de la séance
Mrs MOUTTON, , COLLET, Adjoints,
Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE, Mrs. CARETTI, COLLIGNON, GIGI, GIROD,
LEVRIER, MARTINEK, ZAMORA.

Absents excusés : Mme ROLLI (pouvoir à M. Girod), Mrs. COLLOMBET, DAVIS, PERAY
(pouvoir à Mme Blanc).

Absents : Mrs. CACHET, RABILLER.

Ouverture de la Séance à 20 H.

1. Election du secrétaire de séance / Mme Léandre est élue

2. Le Compte-rendu du CM du 5 JUIN 2003 est approuvé à l'unanimité.

Une remarque de M. Collignon, à rajouter dans le compte rendu au § 5.1.2. :

Une réunion publique a été demandée avec les instituteurs et les parents d'élèves.

3. DELIBERATIONS :

3.1. Recours contre le Commissaire Enquêteur et l'Etat devant le Tribunal Administratif de Lyon suite à l'annulation du POS de 2001.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'annulation de la délibération du 13 février 2001 approuvant le POS, par jugement du tribunal administratif de Lyon en date du 15 avril 2003, pour les motifs suivants :

- « Le Commissaire enquêteur s'est mépris sur l'objet de sa mission et n'a de ce fait pas formulé son avis en connaissance de cause, entachant ainsi la régularité de la procédure ».

- « Le Commissaire enquêteur n'a exposé son opinion sur aucun des enjeux de la révision et ne peut être regardé comme ayant motivé son avis favorable dans les conditions prévues par les dispositions de l'article R.123-11 précité ; que pour ce motif également l'enquête publique se trouve ainsi entachée d'une irrégularité viciant le déroulement de la procédure ; »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE d'intenter toutes actions en responsabilité contre l'Etat et / ou contre le Commissaire enquêteur afin d'obtenir l'indemnisation des frais financiers engagés pour la révision du POS.
- AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour ces actions en justice et de signer toutes les pièces relatives à celles ci.
- - DESIGNE le Cabinet de Madame Simone MAJEROWICZ, Avocat à Lyon pour engager toute procédure, pour mener à bien les actions citées ci-dessus.

Approuvé à la majorité. 4 voix contre : Mrs. Armand, Antoine, Lévrier, Gigi.

2 absentions : Mme Blanc + 1 pouvoir.

9 voix pour.

3.2. Demande de subvention au titre de la Compensation Financière Genevoise pour l'aménagement de la Place St Antoine.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'aménagement de la place St Antoine, des abords de la mairie, d'un carrefour et de la Grand'rue s'élèvent à **338 425 € HT**, et dit qu'il y aurait lieu de solliciter une subvention au titre de la **COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE**, afin d'aider au financement des opérations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la **COMPENSATION FINANCIERE GENEVOISE** auprès du Conseil Général de l'Ain.

 - DIT que les travaux seront effectués en 2003 et 2004 selon le planning ci-dessous :
***pour l'exercice 2003**
aménagement de la place St Antoine et les Abords de la mairie pour un montant de **229 520 € HT**.
***pour l'exercice 2004**
aménagement d'un carrefour et de la Grand'rue pour un montant de **108 905 € HT**

 - DIT que les travaux prévus en 2003 seront financés au budget 2003 et que les travaux prévus en 2004 seront prévus au budget 2004.
- Approuvé à l'unanimité.**

3.3. Demande de Subventions pour l'aménagement d'une voirie primaire pour l'extension du Centre Village.

Monsieur Le Maire rappelle :
Le Conseil Municipal a décidé de réaliser :

- l'extension du centre-village de Péron, dont le programme comprend :
- l'aménagement d'une voirie primaire destinée à desservir un secteur d'environ 4 ha qui accueillera des logements ainsi que des équipements et espaces publics en extension du centre actuel,

Ce projet peut bénéficier de subventions et il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement l'opération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter la participation de tout organisme susceptible d'aider financièrement l'opération.

Approuvé à l'unanimité.

3.4. Demande de Subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général de l'Ain pour confortement de la couverture du ruisseau « Le Péron ».

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place St Antoine, le passage en souterrain du ruisseau « le Péron » sous la place St Antoine doit être conforté pour des raisons de sécurité.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux de confortement du passage souterrain du ruisseau « Le Péron ».
- SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Ain, une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement des travaux qui s'élève à **7 222 € HT**.

Approuvé à l'unanimité.

3.5. Demande de Subvention exceptionnelle auprès du Conseil Général de l'Ain pour déplacement du monument aux morts.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de la place St Antoine, le Monument aux morts de la commune doit être déplacé.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux pour le déplacement du monument aux morts de la commune.
- SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Ain, une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement des travaux qui s'élève à 4 311 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

3.6. Convention avec l'association Paint Ball « Les Kamikazes » pour utilisation d'un terrain communal.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'association Paint Ball dont le siège est située en mairie de Péron a fait une demande pour la mise à disposition d'un terrain communal pour l'exercice de leur activité et qu'il y aurait lieu de prévoir une convention avec cette association.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE la mise à disposition d'un terrain communal qui sera situé en forêt communale de Péron soumise au régime forestier dans la parcelle 3 de la troisième série et les termes de la convention à intervenir avec l'association Paint ball « les Kamikazes ».
- AUTORISE le Maire ,ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité après quelques modifications du texte de la convention.

3.7. Convention avec M. Peney-Girard pour participation aux frais d'accès à sa propriété.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la place St Antoine il a fallu modifier l'accès au garage de M. Peney-Girard Denis en créant un pont sur le ruisseau « le Peron », et qu'il y aurait lieu de prévoir une convention avec M. Peney-Girard pour une participation financière aux travaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les termes de la convention à intervenir avec M. PENEY-GIRARD.
- DIT que le montant de la participation de M. Peney-Girard correspondra à la moitié des frais HT soit à 3 749.85 € HT.
- AUTORISE le Maire ,ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention et toutes pièces s'y rapportant.

Approuvé à l'unanimité des votants (1 abstention)

3.8. Indemnité pour stagiaire (GUNEY Emine).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Melle Eminé GUNEY a effectué un stage au secrétariat de Mairie, durant la période du 10 juin au 27 juin 2003.

Compte Tenu du travail effectué, il propose de lui attribuer une indemnité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- DECIDE de verser à Melle Eminé GUNEY une indemnité de 114,34 €.

Approuvé à l'unanimité.

4. POINTS DIVERS

4.1 Auberge Communale

*Les façades son en cours de finition, et le plâtrier va commencer.

*M. le Maire présente le mobilier qui a été choisi en accord avec le futur gérant pour un montant d'environ 36 000 € HT.

4.2. Vente de coupes de bois

La vente du 11 juin a rapporté 38 200 € pour le lot 030307 (estimation ONF 30 000 €)

La deuxième parcelle a été retirée et sera présentée à la vente d'automne.

4.3. Révision du P.L.U.

M. le Maire fait le Compte rendu de la réunion publique du 1^{er} juillet :

Seulement 18 personnes étaient présentes hors les membres du conseil municipal. La Synthèse du Diagnostic a été présentée.

4.4. Requête d'appel de M. Dimcovski.

M. Dimcovski fait appel de toutes les décisions qui ont été prises par le juge du tribunal administratif de Lyon en son encontre.

4.5. Choix du cabinet pour l'étude Géotechnique des terrains de la future ZAC.

Le cabinet EQUATERRE a été choisi pour un montant de prestations de 2 700 € HT.

4.6. Emplacement du monument aux morts :

Une pétition a été déposée par les anciens combattants pour demander un autre emplacement que celui choisi par la municipalité.

Une réunion pour expliquer le choix du conseil municipal sera organisée le lundi 7 juillet entre 18 heures et 20 heures à la salle Champ Fontaine.

5. COMPTES-RENDUS

5.1.Commissions communales et réunions maire et adjoints :

5.1.1.- Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

*réunion du 2 juillet 2003 :

- M. Merrant JY, DT pour un mur, chemin des contaminés. Avis favorable.
- Mme. Peney-Girard D., DT pour exhaussement d'un muret et pose d'un portail, chemin de la Louye. Avis favorable.
- M. Pelloux JP, PC pour villa Grand'rue. Avis favorable.
- M Strickland D, PC pour aménagement d'une maison d'habitation, place St Antoine. Avis favorable.
- M. Ferrolliet Bernard, modificatif de PC , (modification fenêtres), chemin de la Roche. Avis favorable.
- M. Girod JP, PC pour 12 garages, route de Pougny. Avis favorable sous conditions.
- M. Gregaud, PC pour villa, lot. Les Genevray. Avis favorable.
- M. Karasseff D., PC pour villa, chemin du Molard. Avis défavorable.

5.1.2. – Relation écoles :

*compte rendu de M. Collet du conseil d'école du 24 juin.

pour la rentrée de septembre :

- 4 nouvelles institutrices ont été nommées.
- 35 nouvelles inscriptions sont prévues.
- 29 départs (16 en 6^{ème}) sont prévus.

5.1.3.- Communication :

*compte rendu de M. Collet de la réunion pour préparation du Petit Péronnais du 16.06.03. Les articles devront arriver avant le 22 août.

5.1.4. – Environnement:

*La population sera invitée sur la Décharge de Baraty en septembre pour une explication sur les travaux de réhabilitation en cours (heure et date à définir).

5.1.5. – Voirie :

*Traversée de Logras : M. le Maire présente l'avant projet du bureau Fontaine-Roynette. Fin juillet le maître d'œuvre présentera un nouvel avant projet tenant compte des remarques émises par la commission voirie.

5.2.Commissions intercommunales :

5.2.1 - Conseil Communautaire (M. Armand).

*Une taxe professionnelle de zone a été acceptée pour les technoparcs de St Genis et Collonges.

5.2.2. SCOT compte rendu de M. Armand :

*L'appel d'offres pour le choix d'un bureau d'urbanisme a été infructueux, un nouvel appel d'offres a été lancée pour le mois de septembre.

5.2.3 – Déchets :

*Compte rendu de M. Collet concernant la réunion du Sidéfage du 19 juin.

6 – COURRIER

- Lettres de remerciements pour subvention accordée par la commune.

*de la société « A livre Ouvert »

*de l'association « Nous Aussi »

- Lettre de M. et Mme Moine Jean-Pierre de Greny, concernant la circulation sur le chemin du Molard.

SEANCE LEVEE A 23 H 10

COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON
DU 8 JUILLET 2003

Etaients présents : ARMAND Christian, Maire, Président de la séance
Mrs MOUTTON, , COLLET, Adjoints,
Mmes BLANC, LEANDRE, LEMAITRE, ROLLI, Mrs. CARETTI, COLLOMBET, DAVIS,
GIGI, GIROD, LEVRIER, MARTINEK, RABILLER, ZAMORA.
Absents excusés : Mrs CACHET, COLLIGNON (pouvoir à Mme Lemaître) PERAY.

Ouverture de la Séance à 20 H 30.

1 Election du secrétaire de séance : Mme Blanc est élue

2 AMENAGEMENT DE LA PLACE ST ANTOINE :

Suite à la réunion publique du 7 juillet, M. le Maire demande aux conseillers municipaux présents de voter à bulletins secrets pour l'emplacement du monument aux morts qui a été prévu par la commune sur la place haute.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Bulletins nuls (à déduire) 1

Reste suffrages exprimés 16

Majorité Absolue : 9

Résultat du vote :

- 9 vote pour l'emplacement du monument aux morts sur la place « haute ».

- 7 vote pour l'emplacement du monument aux morts sur la place « basse ».

Le monument sera donc installé sur la place « haute ».

COURRIER :

*Lettre de M. Pachoud pour une demande de local à musique. Accord du Conseil.

SEANCE LEVEE A 21 H 25